

# Portrait social

Caisse commune de Sécurité sociale des Hautes-Alpes



Dans les Hautes-Alpes, **58 200 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caisse commune de Sécurité sociale, soit **41 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 45 % selon les communautés de communes.

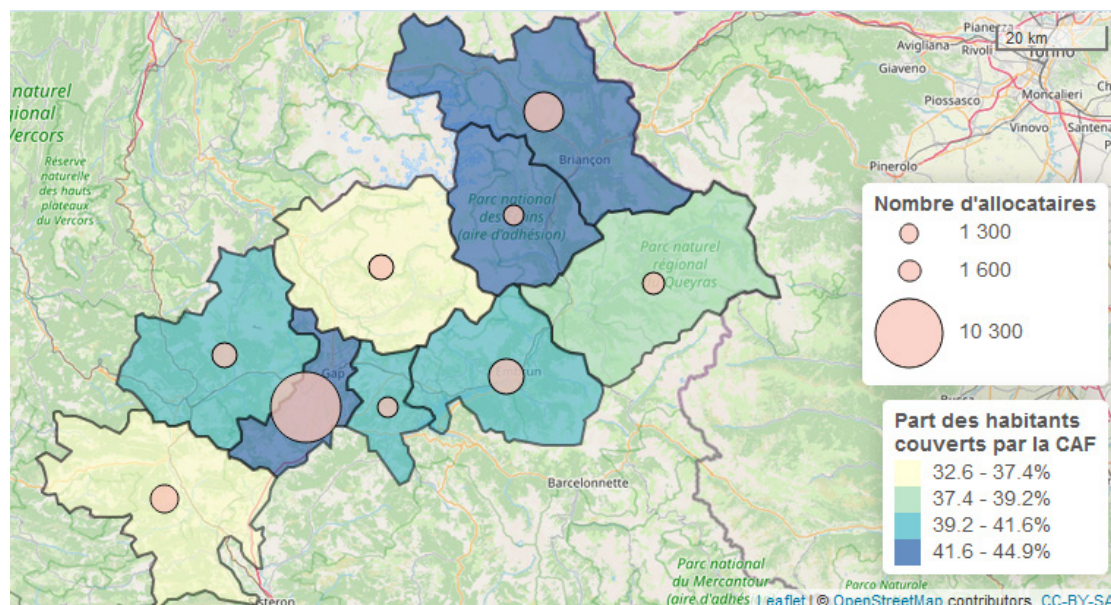
Dans le département, le taux de familles avec enfants s'élève à 48 % (49 % au niveau national) dont 16 % sont des familles monoparentales (32 % au niveau national).

**290 étudiants** bénéficient d'une aide, soit 1 % de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national)

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenus. 11 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

**8 450 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 7 000 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Ccss.



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explore/dataset/s\\_ben\\_com\\_f/table/](https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/)

Portrait social

Ccss des Hautes-Alpes



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



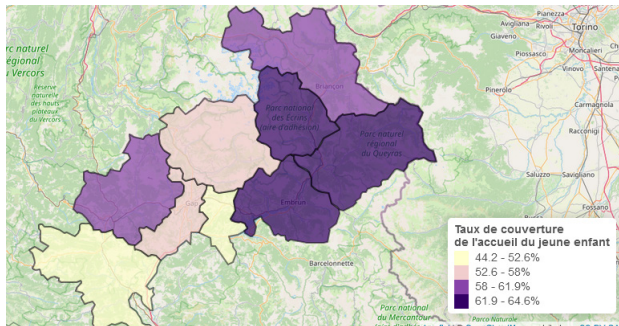
Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



## Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

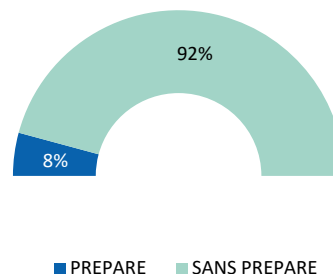
### Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La Caisse commune de Sécurité sociale des Hautes-Alpes soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et des prestations individuelles aux familles. En 2022, **2 200 places sont disponibles pour les familles**. Le département des Hautes-Alpes, avec **55 places offertes pour 100 enfants**, se classe au premier rang des capacités d'accueil dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les assistants maternels des Hautes-Alpes proposent 950 places, soit **43 % de l'ensemble des places offertes** (52 % au niveau national).

### Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

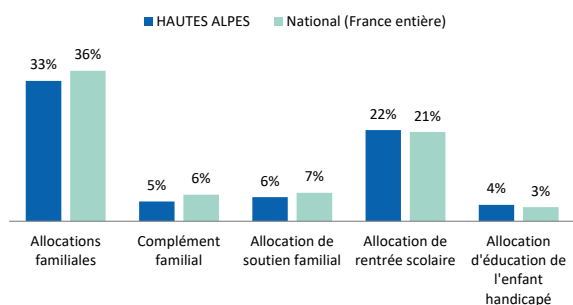
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **270 enfants ont des parents qui la perçoivent soit 8 %**.



## Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

### Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- 33 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial ;
- 22 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants ;
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ;
- 4 % sont soutenus par l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

### Les structures financées en 2024



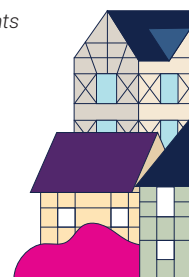
Source : Caf 2024

La Caisse commune de Sécurité sociale témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents  
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents  
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

#### POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv\\_pe\\_nat/table/?disjunctive.annee](https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee)

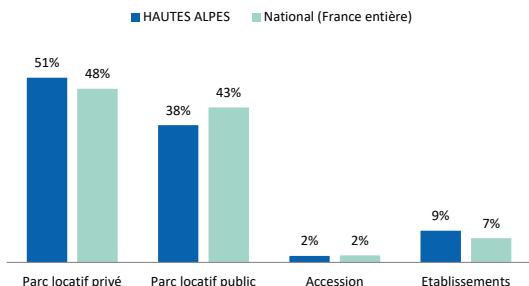




## Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

### Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **9 600** foyers haut-alpins reçoivent une aide au logement de la part de la Caisse commune de Sécurité sociale. Cela représente une population de **16 750 personnes**, soit **12 % de la population** totale du département. Les Hautes-Alpes se caractérisent par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (38 % dans les Hautes-Alpes, 43 % au niveau national).

### Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

|                     |       | National |
|---------------------|-------|----------|
| parc Locatif Privé  | 216 € | 238 €    |
| parc Locatif Public | 191 € | 220 €    |
| Accédants           | 150 € | 183 €    |
| Établissement       | 210 € | 218 €    |

Source : Caf 2024

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans les Hautes-Alpes par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -8 € à -33 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différente.



## Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) à **2 700 foyers** sur le territoire Haut-Alpin.
- **9 700 allocataires** haut-alpins bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 38 % des foyers allocataires haut-alpins (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 910 foyers en 2024.

- **3 280** personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). 51 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

### Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

2 700  
BÉNÉFICIAIRES  
DU RSA

16 %  
DES BÉNÉFICIAIRES  
ONT MOINS DE 30 ANS

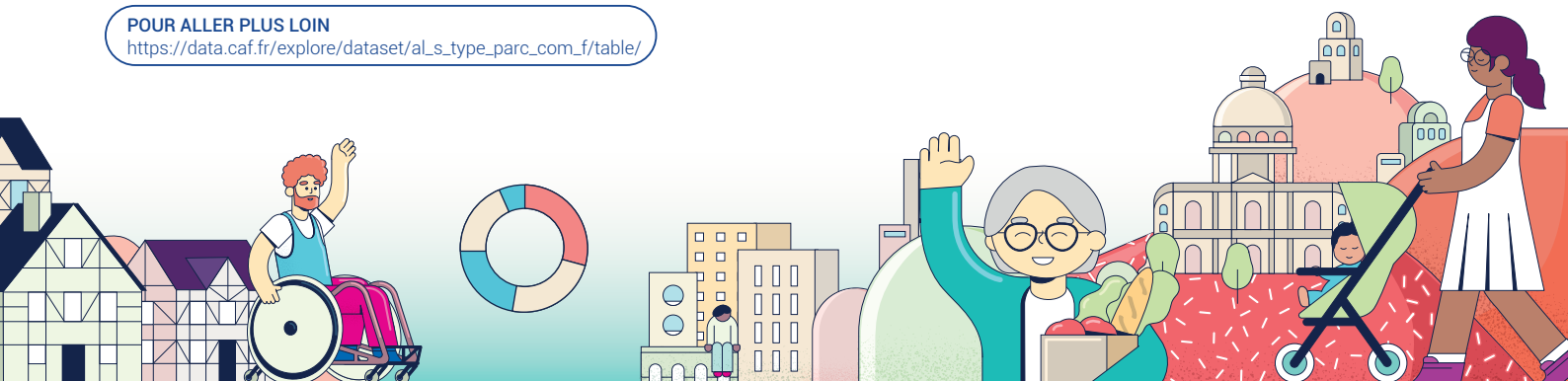
63 %  
SONT DES PERSONNES  
ISOLÉES

10 %  
SONT DES FAMILLES  
BÉNÉFICIAIRES DE LA  
MAJORATION ISOLEMENT\*

\* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explore/dataset/al\\_s\\_type\\_parcom\\_f/table/](https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/)



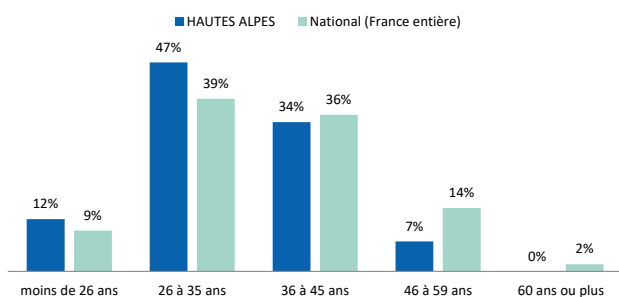
## ZOOM | AVVC

### Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

59 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans les Hautes-Alpes, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 48 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 53 500 €, pour un montant moyen de 907 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

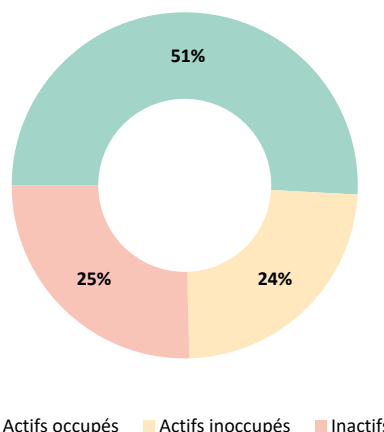
#### Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **47 %** des bénéficiaires haut-alpins ont **entre 26 et 35 ans et 34 % entre 36 et 45 ans**.
- **29 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. La part des familles avec un enfant (30 %) est plus importante dans les Hautes-Alpes qu'au niveau national (26 %), et inversement pour les familles de deux enfants et plus (41 % vs 44 %).
- **27 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national)

#### Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **51 %** des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est plus que ce que l'on observe au niveau de la moyenne nationale de la France entière (45 %).

#### Précarité et Minima sociaux

|              | Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah | Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa | Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus |
|--------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Hautes-Alpes | 39 %                                                  | 46 %                                         | 54 %                                                     |
| France       | 37 %                                                  | 35 %                                         | 57 %                                                     |

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **39 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus élevée que le niveau national (37 %),
- **46 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- **54 %** vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).